

Agir pour  
la biodiversité

# Recensement des sites de nidification Martinets noirs / Hirondelles de fenêtre

## Sites de nidification Martinets noirs / Hirondelles de fenêtre

Résultats pour la commune de Revel



*Martinet noir © Isabelle Illegems et Hirondelle de fenêtre © Fabrice Croset (LPO)*

## Sommaire

<b>1. Contexte</b>	<b>3</b>
<b>2. Rappel du contexte réglementaire</b>	<b>4</b>
<b>3. Cartes d'identité des hirondelles de fenêtre et des martinets noirs</b>	<b>5</b>
<b>4. Répartition territoriale des sites de nidification de l'Hirondelle de fenêtre et du Martinet noir</b>	<b>7</b>
Interprétation des cartes	7
Résultats pour la commune de Revel	8
Carte du territoire communal	9
Atlas détaillé (version carte)	10
<b>5. Remarques additionnelles</b>	<b>11</b>
<b>6. Guide technique pour une prise en compte de ces espèces</b>	<b>12</b>

## 1. Contexte

Des études coordonnées par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et la LPO

- La rénovation du bâti entraîne la disparition de leurs sites de nidification à travers l'obstruction de cavités et la destruction de nids causées par les opérations de rénovation énergétique, le changement de coffre de volet ou des ravalements de façade ; de la même manière, le renouvellement urbain entraîne la destruction de site de nidification existants et la construction de bâtiments lisses et sans anfractuosités peu favorables à ces espèces.
- La raréfaction des sources de nourritures en ville, en particulier d'insectes.

Le programme Nature en Ville de la LPO

Les collectivités territoriales, en tant que titulaires de la compétence urbanisme, sont les premiers acteurs de l'aménagement urbain. Les documents d'urbanisme fixent les différentes règles applicables à l'aménagement sur le territoire intercommunal. De la même manière, les services des collectivités vont délivrer les autorisations d'urbanismes (permis de construire, de rénovation ou de démolir). Enfin, intercommunalités et communes vont réaliser différentes opérations de construction ou de rénovation. Au regard de ce rôle clé en tant qu'aménageur, les collectivités peuvent mieux intégrer la préservation de la biodiversité dans l'aménagement. Les règles d'urbanisme et la cartographie des sites de nidification de ces espèces vont aussi permettre d'inciter les entreprises à mieux prendre en compte la biodiversité lors des travaux de construction et de rénovation.

Pour cela, la connaissance des sites de nidification est essentielle. Cette fiche bilan dresse les résultats de présence de ces 2 espèces sur la communauté de communes afin de vous permettre une meilleure prise en compte des hirondelles de fenêtre et des martinets noirs, **espèces protégées par la loi**. La présente fiche ne remplace pas un diagnostic écologique à mener pour chaque bâti lors de travaux.

**Une meilleure connaissance de la présence des hirondelles de fenêtre et des martinets noirs par tous permettra de mieux les protéger.**

*Hirondelles de fenêtre construisant leur nid © Nicolas Macaire*



## 2. Rappel du contexte réglementaire

En France, les hirondelles de fenêtre et les martinets noirs bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux **intégralement protégés**. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du Code de l'environnement, et de l'arrêté ministériel du 29/09/2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

### Les actes suivants sont interdits :

- Sur les poussins ou adultes : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation.
- Pour tout individu (vivant ou mort) : le transport, le colportage, la détention, la mise en vente ou l'achat.
- Pour les œufs ou les nids : en tout temps, même en l'absence des espèces concernées, l'enlèvement ou la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans (art 415-3 du Code de l'environnement). En conclusion, **il est interdit de porter atteinte aux hirondelles et aux martinets ainsi qu'à leurs nids et couvées.**



*Martinet noir © Pierre Rigou*

### 3. Cartes d'identité des hirondelles de fenêtre et des martinets noirs

#### Le Martinet noir

##### Fiche d'identité

Nom commun : Martinet noir

Nom scientifique : *Apus apus*

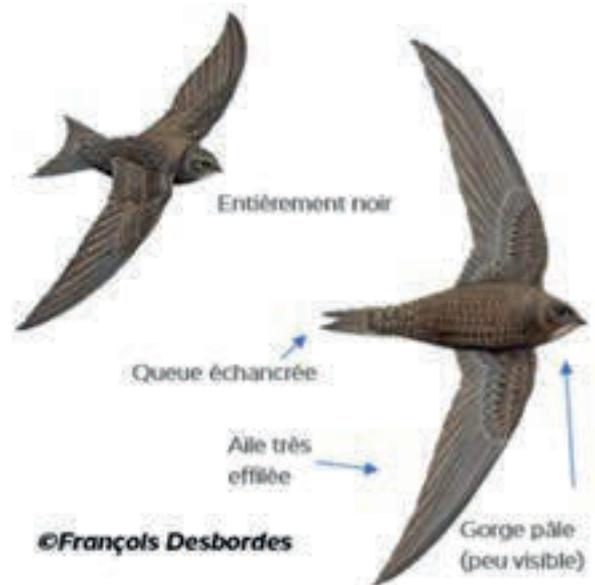
Nom anglais : Common Swift

Taille : 16 à 17 cm

Envergure : 42 à 48 cm

Poids : 38 à 45 g

Longévité : 21 ans



Le Martinet noir est un oiseau de la famille des Apodidés. C'est un oiseau qui niche dans les anfractuosités des bâtiments (trous de boulins, fissures, coffre de volets roulants, interstices dans les toitures). L'identification de son site de nidification est particulièrement complexe car il entre très rapidement dans la cavité concernée et à des horaires bien précis. Il est reconnaissable en vol et à son plumage sombre, il possède une grosse tête avec un cou engoncé, de longues ailes en faux et une queue effilée.

Il n'y a pas de dimorphisme sexuel chez cette espèce. Pour nidifier, les 2 partenaires constituent un nid en forme de coupelle plate d'environ 10cm de diamètre. La ponte est de



Cycle de reproduction du Martinet

1 à 4 œufs, le séjour au nid des jeunes est d'environ 40 jours. Le Martinet noir passe une grande partie de sa vie en vol.



Aire de répartition du Martinet noir (INPN)

#### L'Hirondelle de fenêtre

L'Hirondelle de fenêtre est un oiseau de la famille des

### Fiche d'identité

Nom commun : Hirondelle de fenêtre

Nom scientifique : *Delichon urbicum*

Nom anglais : Common House Martin

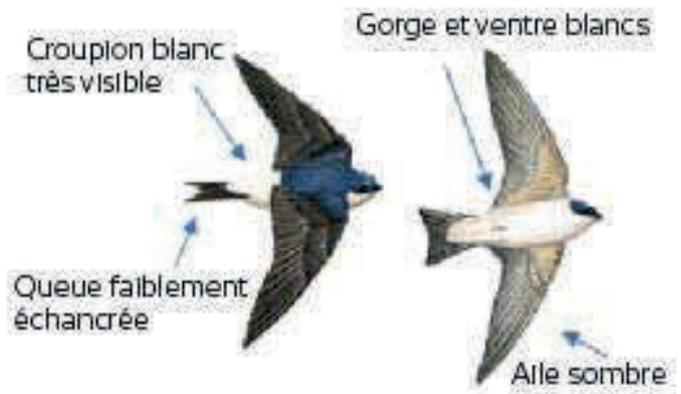
Taille : 14 cm

Envergure : 26 à 29 cm

Poids : 15 à 21 g

Longévité : 15 ans

Hirundinidés. C'est une espèce qui installe préférentiellement ses colonies, de dizaines voire de centaines de nids, au cœur des villes et des villages. Elle se reconnaît facilement à son croupion blanc. Le dessus est bleu-métallique et les ailes et la queue sont d'un brun

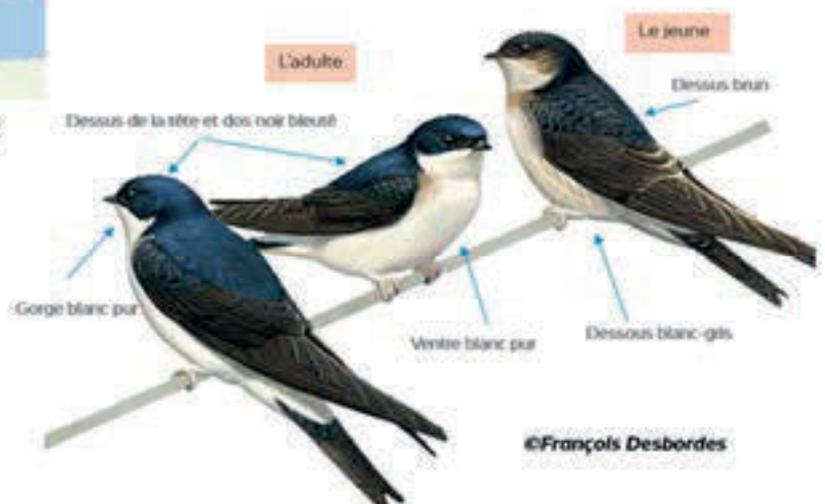
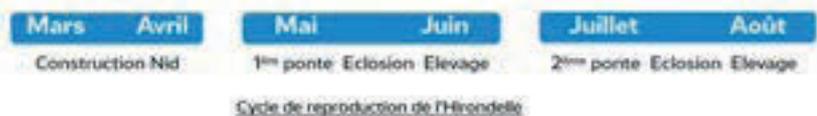


©François Desbordes

noirâtre. Le mâle et la femelle ont un plumage identique. Les nids d'Hirondelles peuvent difficilement être confondus avec ceux d'autres espèces, ils sont fabriqués avec de la boue. Le nid est toujours placé sous un surplomb : avant-toit, balcon, rebord de fenêtre etc. Une première nichée est composée de 3 à 4 œufs avant la fin mai et une seconde ponte intervient avant la fin août. La couvaison dure environ 15 jours.



Aire de répartition de l'Hirondelle de fenêtre (INPN)



©François Desbordes

## 4. Répartition territoriale des sites de nidification de l’Hirondelle de fenêtre et du Martinet noir

### Interprétation des cartes

Les résultats montrant les sites de nidification des martinets noirs et des hirondelles de fenêtre sont présentés ci-dessous. L’idée ? Mettre en évidence les sites de nidification d’hirondelles de fenêtre ou de martinets noirs afin de pouvoir les protéger aux cours des travaux de rénovation. Les données sont issues de Faune France et permettent de répertorier les sites de nidification des martinets noirs et des hirondelles de fenêtre. Ces données ne sont cependant pas exhaustives et l’absence de donnée ne signifie pas l’absence de ces espèces sur un ou plusieurs bâtiments.

L’unité de base utilisée pour cette enquête est le **site**, c’est-à-dire le bâtiment sur lequel sont situés les nids. Sur la carte à l’échelle du territoire, les sites sont identifiés par des points. Sur les cartes détaillées par secteur, les sites sont colorés.

Les données présentées sont issues de Faune France.

## Résultats pour la commune de Revel

Table 1: Sites des nids d'Hirondelle de fenêtre identifiés sur la commune de Revel

		<i>Hirondelle de fenêtre</i>
<i>Nombres de sites nicheurs certains</i>		4
<i>Nombres de sites nicheurs probables (non pris en compte pour les cartes)</i>		2

Table 2 : Sites des nids de Martinet noir identifiés sur la commune de Revel

		<i>Martinet noir</i>
<i>Nombres de sites nicheurs certains</i>		1
<i>Nombres de sites nicheurs probables (non pris en compte pour les cartes)</i>		1

### INVENTAIRE 2024

Nom espèce	Date	Commune	Adresse	Lat (WGS84)	Lon (WGS84)	Nbre de nids	Nids occupés	Nids détruits
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	6 Rue Roger Laffont	43,45667332	2,006700153	4	0	2
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	20 Avenue Roquefort	43,45627881	2,00950737	5	2	3
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	52 Avenue des Bourdettes	43,45320971	2,01077577	24	8	16
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	38 Avenue Roquefort	43,45545489	2,011846869	1	1	0
Martinet noir	27/04/2024	Revel	26 Avenue Roquefort	43,45594911	2,01019735	1	1	
Martinet noir	20/05/2024	Revel	36 Avenue de Soréze	43,45603884	2,011465768	1	1	
Martinet noir	30/06/2024	Revel	36 Avenue de Soréze	43,45603884	2,011465768	1	1	
Martinet noir	16/07/2024	Revel	21 Boulevard Gambetta	43,45940316	2,005926422	2	2	

## Carte du territoire communal



### ATTENTION

Ces données ne sont pas exhaustives. L'absence de données ne signifie pas l'absence de ces espèces sur un ou plusieurs bâtiments.

Atlas détaillé (version carte)



**ATTENTION**

Ces données ne sont pas exhaustives. L'absence de données ne signifie pas l'absence de ces espèces sur un ou plusieurs bâtiments.

## 5. Remarques additionnelles

Les sites inventoriés en 2022 et 2023 n'ont pas automatiquement fait l'objet de nouveaux inventaires en 2024. Compte tenu de l'importance des sites à visiter, il a parfois été choisi de privilégier des secteurs non encore visités

### INVENTAIRE 2022 – 2024

Nom espèce	Date	Commune	Adresse	Lat (WGS84)	Lon (WGS84)	Nbre de nids	Nids occupés	Nids détruits
Hir fenêtre	19/06/2022	Revel	Laffont 6 (rue)	43,456633	2,006695	4	1	3
Hir fenêtre	19/06/2022	Revel	Roquefort 20 (avenue de )	43,456247	2,009504	6	6	0
Hir fenêtre	22/06/2022	Revel	Bourdettes 52 (avenue des)	43,453177	2,010794	18	2	13
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	BOURDETTES 52 (avenue des)	43,453185	2,01081	9	4	3
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	BOURDETTES 52 (avenue des)	43,453177	2,010789	9	4	3
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	BOURDETTES 54 (avenue des)	43,453115	2,010966	5	0	4
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	BOURDETTES 54 (rue des)	43,45310653	2,010954078	5	0	4
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	LAFFONT 6 (rue)	43,45665	2,006787	6	1	5
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	LAFFONT 6 (rue)	43,456667	2,006717	6	0	5
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	ROQUEFORT 20 (avenue de )	43,456308	2,009512	6	0	3
Hir. fenêtre	19/06/2023	Revel	ROQUEFORT 20 (avenue de)	43,45620767	2,009468814	6	3	3
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	6 Rue Roger Laffont	43,45667332	2,006700153	4	0	2
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	20 Avenue Roquefort	43,45627881	2,00950737	5	2	3
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	52 Avenue des Bourdettes	43,45320971	2,01077577	24	8	16
Hir fenêtre	16/07/2024	Revel	38 Avenue Roquefort	43,45545489	2,011846869	1	1	0
Martinet noir	27/04/2024	Revel	26 Avenue Roquefort	43,45594911	2,01019735	1	1	
Martinet noir	20/05/2024	Revel	36 Avenue de Soréze	43,45603884	2,011465768	1	1	
Martinet noir	30/06/2024	Revel	36 Avenue de Soréze	43,45603884	2,011465768	1	1	
Martinet noir	16/07/2024	Revel	21 Boulevard Gambetta	43,45940316	2,005926422	2	2	

## 6. Guide technique pour une prise en compte de ces espèces

Pour accompagner entreprises, entreprises et collectivités pour la protection de ces espèces, un guide technique a été rédigé. Celui-ci permet, avec des solutions techniques testées, une prise en compte de ces espèces dans le cadre des travaux de rénovation thermique et de reconstruction de la ville sur la ville. Celui-ci est disponible via ce lien : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/renovation-du-bati-et-biodiversite/guide-technique-renovation-du-bati-et-biodiversite>

Contact :

ENQUETE HIRONDELLES 31

mail : lpo31.hirondelles@gmail.com

[Lien](#) du programme Nature en Ville



*Nichoirs artificiels pour hirondelles de fenêtre © Mathieu Sannier*